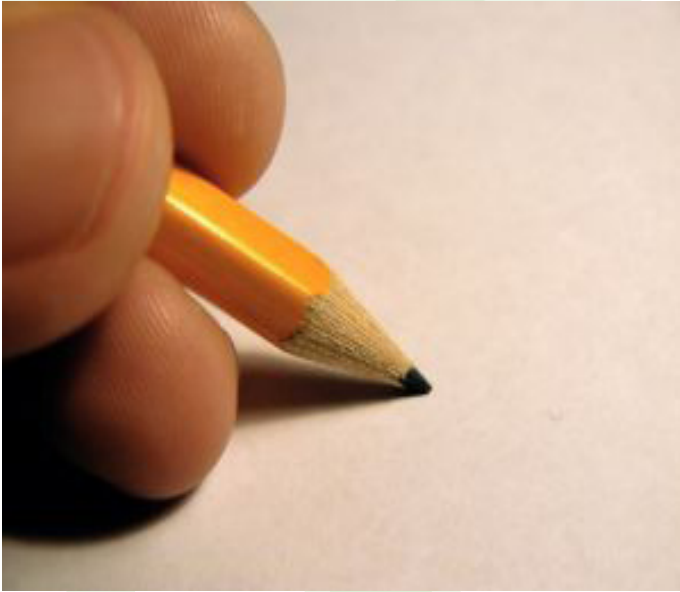




Le mot du secrétaire général



Mais que font les CPMS ?

Il est habituel, en fin d'année scolaire, de prendre le temps nécessaire pour se poser, ne fut-ce que pour jeter un regard sur ce qui s'est passé au cours des derniers mois. C'est qu'évaluer ce qui a été fait est non seulement intéressant mais utile à plus d'un titre. Sans verser dans la complainte de la frustration face à ce qui n'a pu être réalisé pour différentes raisons, c'est l'occasion de valider ou de vérifier nos objectifs de départ, de mesurer à quel point nos priorités tiennent la route.

C'est que les chantiers ont, une fois de plus, foisonné, nécessitant beaucoup d'énergie pour les uns, d'enthousiasme et de conviction pour les autres.

A titre d'exemple, les nombreuses sollicitations auxquelles les CPMS doivent faire face en matière de décrochage scolaire ou des demandes en matière d'intégration ou encore des modes de collaboration entre le secteur PMS et celui de l'Aide à la Jeunesse.

D'autres démarches, telles que les demandes d'amélioration de l'encadrement via trois ouvertures de centres permettent pour un certain nombre d'entre vous d'envisager de manière encourageante une amélioration de la charge de travail.

Sur le plan institutionnel, les Conseils supérieurs ne sont pas en reste non plus avec une série de thématiques telles que la prévention du suicide, l'intégration ou le 50^e anniversaire des CPMS en 2012.

Relevons aussi l'investissement de celles et ceux qui, dans nos centres, s'attèlent à la mise en place de formations de qualité tandis que d'autres mettent leur énergie pour le grand rassemblement du 8 septembre autour de la thématique «Familles et CPMS » sous le patronage des Ministres en charge des centres PMS et de l'Aide à la Jeunesse.

Une manière de dire merci est de donner la parole aux différents animateurs en consignand dans un rapport des activités des deux derniers exercices de ce qui se travaille au niveau des CPMS libres et qui fait la richesse de notre Fédération.

Nous vous souhaitons une excellente fin d'année et vous souhaitons déjà d'excellentes vacances et un bon vent à celles et ceux qui nous quittent.

Un merci particulier à Julie Messinnes, conseillère juridique, qui nous quitte après quatre années passées à la FCPL au service des PO et des directions.

Guy De Keyser

Nouvelles en bref

L'asbl Rond Point, 10 ans déjà

Sur base du décret Discrimination positive de juin 1998, 12 SAS (services d'accrochage scolaire) sont actuellement agréés en Communauté Française. Dans la région de Charleroi, une initiative de différents acteurs s'est mise en place depuis une dizaine d'années pour rencontrer les difficultés d'adaptation de jeunes en absentéisme scolaire (sans attendre une reconnaissance officielle de la CF

d'information : à partir de références structurées, le jeune est invité par la « magie des liens » à s'informer plus avant sur ce que sous-tendent ses choix, ses attentes, ses souhaits en matière d'études supérieures.

Certes le produit doit encore s'améliorer (l'entrée exclusive par la localisation n'est peut être pas le meilleur choix, la convivialité est « limitée », mais il constitue un réel apport tant pour les équipes PMS que pour les jeunes qui doivent encore se documenter sur leur avenir en matière d'études.

Le tout est gratuit !

Pour en savoir plus, rendez-vous directement sur www.go4sup.be

Juin 2011

2

Numéro 112



qui n'est toujours pas acquise) en fondant une asbl baptisée « Rond Point ». Hubert Laurent, président de cette asbl, nous en fait un écho dans la rubrique « **C'est vous qui le dites** ».

Go4sup

En matière d'orientation scolaire – celle qui concerne « l'après- secondaire » - il faudra toujours compter sur l'accompagnement PMS: il soutient la réflexion, permet la confrontation des idées dans un climat sécurisé avec le conseiller PMS comme référence.

Cette dynamique d'orientation doit s'accompagner d'un nécessaire travail de prise d'information. Si au niveau PMS, le conseiller peut guider, indiquer des pistes ... il appartient à l'élève/étudiant de se fournir en informations. Quitte à les analyser dans le cadre de l'accompagnement PMS pour en distinguer l'essentiel de l'accessoire.

L'information est aujourd'hui pléthorique et il faut apprendre à la décoder sous peine de succomber aux multiples facettes du racolage, même en matière de choix de formation. La Communauté française met actuellement à disposition des élèves (entre autres) deux outils complémentaires modernes et dynamiques. Un fascicule de 24 pages qui va à l'essentiel en matière d'information (pas d'orientation !) à propos du supérieur et un site web, lié au fascicule, qui permet une exploration bien plus profonde de l'information.

Voilà qui semble répondre à une démarche bien moderne et fort accessible en matière

CEF, Conseil de l'Education et de la Formation

Il aura fallu du temps, mais c'est fait. Le CEF a un nouveau Président – qui est aussi Président de la Chambre de l'Enseignement – en la personne de Monsieur Manuel Dony, actuellement Préfet des études à l'Athénée royal d'Ans.

Pour rappel, le CEF est composé de deux chambres Formation et Enseignement et d'un Conseil. Ses Avis et autres publications sont consultables directement sur le site <http://www.cef.cfwb.be/>

Dyslexie

La dyslexie, un trouble de l'apprentissage trop peu connu ou pas assez pris en compte ? Une nouvelle initiative émanant du Cabinet visant à mettre en place un « référent » dans chaque école, pour originale qu'elle soit, pose question. Pour en savoir plus, rendez-vous à une des séances d'information prévues en consultant la circulaire 3583 (et la 3592 pour les namurois oubliés dans la première version) en cliquant sur [ce lien](#) ou sur [celui-ci](#).

Nouvelles du Conseil Supérieur de l'Enseignement Spécialisé du 8 juin 2011

Journée 40^e anniversaire de l'enseignement spécialisé du 26 mai: le film de présentation de l'ES réalisé et projeté dans le cadre de cet anniversaire sera prochainement diffusé très largement dans les écoles, CPMS, partenaires extérieurs,...

Guide à l'intention des parents.

Ce guide qui présente l'enseignement spécialisé à l'intention des parents existe déjà depuis plusieurs années. Certaines fiches nécessitaient des mises à jour:

- fiche 3 sur le PIA : mettre les dernières lignes en conformité au décret (voir [l'avis](#) n° 137 du CSES sur les modalités de transmission du PIA),
- ajout d'une fiche sur l'enseignement en alternance dans l'enseignement secondaire spécialisé applicable dans les formes 3 et 4,
- ajout d'une fiche sur la structure expérimentale SAS.

Le groupe mixte travaille, lui, à un projet d'avis portant sur les modalités de transmission du protocole justificatif aux parents.

Nouvelles du Conseil supérieur des CPMS

Le groupe de travail « référentiel santé » (commun aux CPMS et SPSE) a finalisé la rédaction d'une brochure qui s'intitule: « **Viser la santé en collectivité de 5 à 18 ans** » qui a pour objectif de fournir aux écoles/CPMS/SPSE une boîte à outils abondant via 7 chapitres l'approche santé en école (les premiers secours, l'hygiène de vie/des locaux, lutte contre les allergies et polluants, les gestes/attitudes vis-à-vis de besoins spécifiques tels que l'épilepsie, les TDAH, ...). Les modalités de diffusion de cette brochure bien utile sont à préciser. Le groupe de travail CPMS-CCAJ (Conseil Communautaire de l'Aide à la Jeunesse) a, quant à lui, entamé ses travaux autour d'un modèle de protocole de collaboration ainsi que de la thématique du secret professionnel; la question du rôle attendu des différents acteurs (école/PMS/Aide à la Jeunesse) et de la notion de dangerosité devraient également être abordées.

Prévention suicide : suite aux travaux et recommandations d'un groupe d'experts (à lire [ici](#)) et à la demande de la Ministre Marie-Dominique Simonet, un avis émanant du CSCPMS a été approuvé et sera prochainement publié. Il s'inscrira en prolongement des recommandations en question.

La restructuration du qualifiant : demande explicite a été faite à la Ministre pour que les CPMS soient intégrés dans les réflexions en cours à cause des implications que cela va nécessairement entraîner pour ceux-ci. Réponse favorable qui devrait se concrétiser sous peu.

Le 50^e anniversaire des CPMS c'est pour bientôt (en 2012) ; un rapport intermédiaire des préparatifs est attendu mi-octobre.

La Certification par Unités

La Certification par Unités, c'est :

- une expérience progressive de certification des compétences professionnelles obtenue par 5 ou 6 unités d'acquis d'apprentissage validées successivement en 2 ans, en 5^e année dès 2011-2012, ensuite en 6^e année et 7^e, pour 5 métiers sélectionnés
 - ✓ technicien(ne) de l'automobile (Q.T.)
 - ✓ mécanicien(ne) automobile (Profess.)
 - ✓ hôtelier(e) – Restaurateur(trice) (Q.T.)
 - ✓ restaurateur(trice) (Profess.)
 - ✓ esthéticien(ne) (Q.T.)
- des unités composées de pré-requis, d'acquis d'apprentissage correspondant aux savoirs et compétences, d'indicateurs de durée et d'évaluation
- un dispositif lié au Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ), au système d'accumulation et de transfert de points de crédits dans l'enseignement et la formation professionnels (European Credit for Vocational Education and Training – ECVET) appliqué en 2012 par la Communauté française et les Régions, aux objectifs européens – Stratégie 2020.

Les acquis d'apprentissage – définis en savoirs, aptitudes et compétences – recouvrent ce que l'élève sait, comprend et est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage.

Les cinq métiers ou options sélectionnés reposent sur :

- des référentiels métiers expérimentaux;
- des référentiels de formation expérimentaux regroupant en unités d'acquis d'apprentissage, les savoirs, aptitudes et compétences professionnels requis par le référentiel métier susmentionné ;
- des référentiels d'équipement, des indications temporelles et des standards d'évaluation expérimentaux intégrés à ces mêmes unités d'acquis d'apprentissage.

La définition des référentiels relève de l'Administration qui constitue des groupes de travail associant notamment les réseaux d'enseignement, le Service de l'Inspection et le SFMQ.

Pour rappel, le SFMQ s'est substitué à la Commission Communautaire des Professions et des Qualifications (CCPQ). La définition des référentiels de la formation commune lui échappe. L'enseignement de promotion sociale qui délivre des certifications équivalentes à celles du secondaire remplace la CCPQ dans les groupes de travail appelés à définir les savoirs et compétences de la formation commune des Humanités professionnels et techniques.

*Extrait de CSC-Educ de Mai 2011 – n° 49
Encart de l'article
de Charles Malisoux « Des nouvelles structures
pour le secondaire »*

Refondation de l'Enseignement qualifiant et CPU: lire aussi les informations dans les [BI](#) de Mars et Juin 2011 de la FESec

Vie collective

82 !

Dès septembre prochain, la FCPL comptera 82 centres affiliés. Les centres PMS libres de Woluwé ont été autorisés d'ouvrir un sixième département. Les centres PMS libres du Brabant wallon ouvriront, quant à eux, un centre à Rixensart et un à Braine-le-Château. Nous vous communiquerons les coordon-

leurs centres pour voguer vers d'autres activités. Guy Boudrenghien à Nivelles, Charles Istace à Arlon, Christian Renert à Dinant et Jeanne-Françoise Britte à Liège IX (Aywaille). Nous leur souhaitons bonne route.

Renouvellement des mandats au Bureau de la FCPL

Les mandats au Bureau sont valables durant 2 exercices PMS : dès septembre 2011, les 18 mandats des Pouvoirs organisateurs, des Directions et du personnel seront renouvelés. Pour les Pouvoirs organisateurs et les Directions, les mandats sont obtenus, par « pro-

Juin 2011

4

Numéro 112



nées complètes de ces nouveaux venus dès que nous les connaîtront.

Inspection PMS

Marie-Bernadette Ernst, infirmière au centre PMS libre de Braine l'Alleud, vient d'être nommée inspectrice pour la discipline paramédicale. Elle remplacera Josette Samray dès septembre prochain. Nous lui souhaitons un franc succès dans ses nouvelles fonctions et lui adressons nos chaleureuses félicitations.

Activités 2009-2011

Envie de savoir ce qui se passe lors des réunions de la Commission Enseignement Secondaire ou encore de la Commission Santé ? N'hésitez pas à lire le Rapport des activités des Commissions et Assemblées organisées par la FCPL. Un exemplaire papier a été adressé à chaque centre. Découvrez-le ! Il peut aussi être obtenu sur simple demande à isabelle.schmit@segec.be

Départs en vue

Ce 31 août, plusieurs directions quitteront

vince » via l'accord des pairs. Il y a donc 6 représentants des Directions et 6 représentants des Pouvoirs organisateurs qui couvrent le Brabant wallon, Bruxelles, le Hainaut, Liège, le Luxembourg et Namur.

Pour les membres du personnel, la représentation est communautaire (Communauté française), avec 2 représentants par discipline (psychologique : CPP et APP, médicale : APM et sociale : AS).

Suite à la prolongation du délai pour le dépôt des candidatures (au 6 juin 2011), la discipline sociale compte plus de candidatures que de postes à pourvoir : un processus électoral a donc été mis en place uniquement pour les assistant(e)s sociaux(ales).

Les bulletins de vote ont été transmis dans les Centres PMS ainsi que les consignes qui s'y rapportent. Les votes seront clôturés le 27 juin 2011.

Les résultats seront connus le 30 juin 2011 (le dépouillement est public).

Pour la discipline médicale deux candidates pour deux postes à pourvoir : donc pas de processus électoral. Pour la discipline psychologique une seule candidature a été déposée : la personne est donc élue d'office.

La nouvelle composition du Bureau de la FCPL sera transmise début juillet dans l'ensemble des Centres PMS libres.



Familles et Centres PMS (dés)accords presque parfaits ...

Les inscriptions au Colloque - préparé par le Conseil général - sont ouvertes. Rendez-vous [ici](#) et suivez les liens repris à droite de l'affiche du Colloque pour vous informer davantage et/ou vous inscrire.

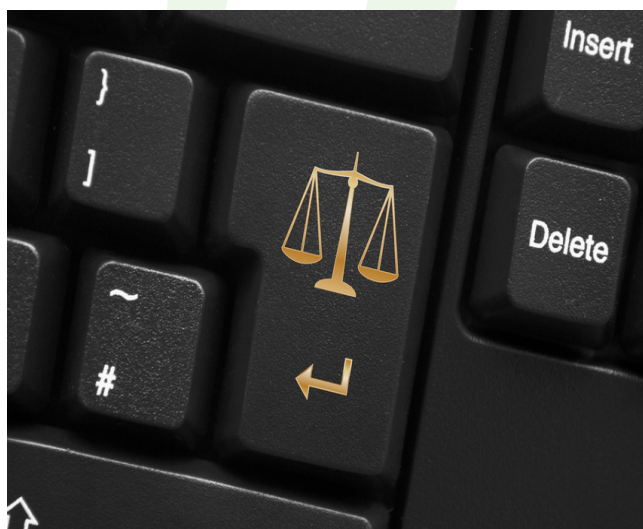
Seules les inscriptions en ligne seront prises en compte.

Chaque participant(e) pourra assister à deux mini conférences. Trois choix sont possibles pour chaque inscription : nous ferons un maximum pour satisfaire chacun. Cependant, en cas de manque de places, une autre mini conférence vous sera proposée.

Il n'est pas trop tard, mais il est plus que grand temps de rentrer à la FCPL, exclusivement sur fcpl@segec.be, votre question et photo de Centre (voir courrier 103/11-CG du 3 mars 2011).

Si personne de votre Centre PMS n'a pu participer à la matinée du préparation du Colloque (le 1^{er} avril dernier), il vous est cependant possible de rejoindre cette préparation en nous renvoyant votre question de Centre, alors basée sur le titre complet du Colloque : « Familles et Centres PMS (dés)accords presque parfaits... Quelles collaborations ? Quels sens ? » et votre photo de Centre.

Ces données seront traitées par les membres du Conseil général et serviront de base à des temps précis de travail durant le Colloque.



Juridiquement vôtre

Composition du Conseil Supérieur des Centres PMS

La composition du Conseil Supérieur des Centres PMS a été récemment modifiée. Voici un extrait de la nouvelle composition telle que reprise dans l'[Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 octobre 2008](#).

Représentants des centres PMS libres subventionnés

<i>Effectifs</i>	<i>Suppléants</i>
Liliane Neveux, Directrice	Isabelle Deleuze, Directrice
Elodie Mouyard, Directrice	Véronique Desqueuve, Conseillère psycho-pédagogique
Vinciane Chardome, Assistante sociale	Vincent Debischop, Auxiliaire social
Marie Ernst, Auxiliaire paramédicale	Hélène Leleux, Auxiliaire paramédicale

Représentants des organes de représentation et de coordination des Pouvoirs organisateurs subventionnés :

<i>Effectif</i>	<i>Suppléant</i>
Guy De Keyser, Secrétaire général de la FCPL	Paul Maurissen, Secrétaire général adjoint de la FCPL

Membres du Conseil, avec voix consultative :

<i>Effectifs</i>	<i>Suppléants</i>
Fabrice Aerts-Banken, Représentant de l'AGERS	Marc Van Riet, Représentant de l'AGERS
Madhy Kosia, Représentante de la Direction générale de la santé	Sophie Gallée, Représentante de la Direction générale de la santé

Représentants des ministres en charge de l'enseignement obligatoire et en charge la Promotion de la Santé à l'École

<i>Effectifs</i>	<i>Suppléants</i>
Etienne Jockir, Représentant de Mme Simonet	Anne-Pascale Eppe, Représentante de Mme Simonet
Catherine Lemièrre, Représentante de Mme Lanaan	Anne Liesse, Représentant de Mme Lanaan

Le 7 juin dernier, l'asbl Rond-Point fêtait ses 10 ans. A cette occasion, Hubert Laurent, son Président (et aussi Président des centres PMS de Ath - Tournai) a prononcé l'allocution que nous reproduisons ci-dessous.

Permettez-moi tout d'abord, au nom du Conseil d'Administration de l'ASBL Rond-Point et au nom de l'équipe des permanents qui y travaillent, de vous remercier vivement de votre présence nombreuse aujourd'hui pour fêter avec nous les 10 ans d'existence de notre ASBL.

Je voudrais évoquer ces 10 années d'existence à partir de 3 points de vue :

- le point de vue institutionnel ;
- la solidarité qui a permis l'existence de ce projet ;
- l'évolution du travail avec les jeunes accueillis dans la structure.

Très souvent, les projets naissent dans le cœur et l'intelligence de quelques hommes avant de trouver un cadre institutionnel approprié et reconnu.

Rond-Point est né de la réflexion de quelques personnes préoccupées par l'absentéisme croissant et le décrochage de jeunes adolescents de Charleroi.

Durant l'année scolaire 1997-1998, Marc Timmermans, médiateur scolaire, Claire Magerotte, Gilbert Rollin et François Saucin, agents CPMS, Yvan Cnudde, Jean Coopmans et Patricia Potigny, directeurs d'école, Pascal Rigot, du Service de l'Aide à la Jeunesse, et Daniel Salomon, Directeur des Services diocésains se réunissent pour tenter d'apporter une solution à cette question du décrochage.

En juin 1998 paraît le Décret Discrimination positive dans lequel figure un paragraphe qui prévoit la possibilité pour un élève rencontrant des difficultés d'adaptation dans un établissement scolaire, de quitter momentanément celui-ci pour être pris en charge par un service reconnu tout en répondant à l'obligation scolaire.

Quelques réunions plus tard, le projet devient réalité et voit le jour sous le nom de « Rond-Point ». Tout un symbole...

Le rond-point, c'est là où l'on aboutit en venant de directions différentes, mais c'est de là aussi que l'on repart après avoir trouvé sa direction et en évitant de tourner trop longtemps en rond.

1999-2000... Rond-Point prend la for-

me d'une ASBL dont l'Assemblée Générale est l'énonciation des différents partenaires institutionnels : l'Aide à la Jeunesse, le Service de Médiation Scolaire en Wallonie, l'association des Directeurs des écoles secondaires libres de Charleroi, le Centre psycho-médico-social de Châtelet, la Promotion sociale et l'Enseignement spécialisé.

La présidence de l'ASBL est confiée au Directeur diocésain de l'enseignement secondaire. Un an plus tard, le 1er juin 2001, l'ASBL sera reconnue comme projet pilote dans le cadre d'une convention avec les Ministres concernés.

Après 2 ans de collaboration, le partenariat entre l'Aide à la Jeunesse et l'Enseignement libre cesse suite à certaines divergences.

L'ASBL Rond-point passe alors du côté Enseignement tandis que le projet pilote reste du côté de l'Aide à la Jeunesse.

Mais ceci n'empêchera pas une collaboration entre les institutions, et notamment avec les Services de la Médication Scolaire en région wallonne, puisque plusieurs actrices de Rond-Point passeront par la suite au service de médiation.

Rond-point devra trouver des ressources propres puisqu'il quitte le cadre expérimental subsidié des Services d'Accrochage Scolaire (les SAS).

Ceci me permet de développer le deuxième point de vue sur ce projet, celui de la solidarité.

Ce sont les écoles de la zone 10 qui ont accepté de consacrer une partie importante des heures de solidarité de la zone à ce projet. Il faut souligner d'abord le bel effort de solidarité intra-zonale : les écoles du sud de la zone 10 ont toujours accepté de contribuer pour soutenir ce projet, tout en n'étant pas bénéficiaires des services de Rond-Point.

Mais il faut aussi souligner la solidarité des autres zones et de l'ADiHainaut: chaque année ou presque, des heures ont été transférées vers la zone 10 pour permettre à ce projet de continuer à se développer.

Enfin, pour être tout à fait complet, il faut aussi parler du soutien de la FESeC qui, chaque année, met à disposition de Rond-Point deux A.P.E. pour compléter l'équipe.

Depuis 4 ans est apparue la nécessité de coordonner la jeune équipe. C'est par une convention passée avec le CPMS, couverte par le Secrétaire Général de la FCPL, qu'un agent, François Saucin, a pu être détaché pour 8 heures pour assurer cette coordination. Qu'il me soit permis ici de souligner l'apport positif de cette collaboration et de remercier plus particulièrement François Saucin pour son investissement personnel dans ce projet.

Bien sûr, il y eut parfois des interpellations sur

le bien-fondé de cette expérience, sa nécessité, son coût en heures NTPP : un audit fut même réalisé. Celui-ci a probablement été une chance pour Rond-Point. Il a obligé les acteurs internes et le Conseil d'Administration à réfléchir à leurs pratiques, à les renouveler, à chercher l'excellence dans leur travail.

Abordons, si vous le voulez bien, un troisième point de vue : l'évolution du projet éducatif et pédagogique du travail avec les jeunes.

Dès sa prise d'autonomie par rapport à l'A.J.M.O., Rond-Point va se centrer sur la prise en charge des 12 – 14 ans et l'accueil de jeunes de 3^e professionnelle.

L'objectif est double :

- un travail de socialisation de façon à permettre la réintégration du jeune dans son école où dans un autre établissement ;
- sans négliger les aspects pédagogiques, le rapport à l'apprentissage en aidant le jeune à s'approprier une bonne méthode de travail et en remédiant à ses lacunes dans telle ou telle discipline.

Mais dès l'année scolaire 2003-2004, la demande se fait pressante de la part des écoles pour accepter dans la structure des jeunes plus âgés, très souvent en rupture avec l'école.

Le Conseil d'Administration accède à la demande et décide de distinguer les approches : d'une part pour les 12 – 14 ans, d'autre part pour les 15 – 17 ans. Pour ceux-ci, l'approche sera davantage psycho-sociale et donc l'équipe se renouvelle et s'ouvre à une psychologue et une assistante sociale. La demande pour les 15 – 17 ans est très hétérogène et dès lors, les réponses à apporter très variées.

Cependant, très rapidement, ce fonctionnement en deux équipes situées dans deux lieux différents – Pie X à Châtelineau pour les 15 – 17 ans et Les Aumôniers du Travail pour les 12 – 14 ans (lieu d'accueil de Rond-Point depuis le début : un grand merci aux Aumôniers pour cette mise à disposition de locaux) – ne s'avère pas idéal, la gestion est compliquée.

Le travail avec les 15 – 17 ans ne donne pas de résultats aussi satisfaisants : il s'agit le plus souvent d'accompagner le jeune en situation de pré-exclusion ou d'exclusion définitive.

En 2006 – 2007, le Conseil d'Administration réalise un véritable travail de remise en question, titillé aussi par l'audit demandé par les contributeurs.

Il décide de recentrer Rond-Point sur sa mission de départ, l'accueil des 12 – 15 ans, et sur un travail préventif : agir avant qu'il ne soit trop tard. L'équipe décide aussi de travailler en étroite collaboration avec le conseil de classe et l'agent PMS. Mais je laisserai à cette équipe le soin, dans quelques instants, de vous présenter son projet.

Vous l'aurez compris au cours de cet exposé,

si Rond-Point est une réussite, si Rond-Point a pu répondre à une attente des écoles, c'est grâce à une équipe de femmes et d'hommes qui se sont investis dans ce projet. Cette équipe s'est renouvelée au fur et à mesure des années. Mais qu'il me soit permis ici, au nom du C.A., au nom des différents partenaires, de remercier tous les membres de l'équipe Rond-Point, ceux d'aujourd'hui mais aussi ceux d'hier qui ont fait vivre ce projet.

Merci pour votre attention.

Hubert Laurent
Président

Petite enfance

Les découvertes sur le développement de l'enfant ne cessent de se multiplier. Les Editions De Boeck y consacrent un livre-DVD intitulé «*Parler, marcher, jouer : les années clés du développement de l'enfant*» (3 films de 13 minutes sur des situations concrètes de la vie quotidienne des familles), préfacé par Serge Tisseron, psychiatre à Paris. Le même principe (livre/DVD) est appliqué au thème de l'attachement de l'enfant à ses parents («*Premières années, premiers liens*»), préfacé par le psychiatre Boris Cyrulnick. Chacun coûte 20 €. Informations complémentaires sur le site des Editions De Boeck, [ici](#) et [ici](#).

L'enfant face à la mort

Perdre son papa, sa maman, son frère ou sa soeur, ou toute personne proche. Une expérience douloureuse pour chacun et tout particulièrement pour les enfants. Des groupes d'entraide spécialisés leur viennent en aide. L'un d'eux, spécifique, s'est créé récemment dans le Brabant. Baptisé Tournesol, le groupe de Wavre accueille 4 à 7 enfants selon un cycle de 5 séances de trois heures étalées sur cinq mois. Les animateurs ont tous vécu une expérience personnelle de disparition d'un être proche. Ils ont également suivi une formation sur le deuil. Aux dires des concepteurs, les ateliers ne sont pas forcément tristes ou larmoyants. «*Il y a continuellement un équilibre à trouver entre le rire, la détente et l'expression de la peine*».

Informations : Martine Dock (Parents désempantés) au 010/24.59.24 ou Martine Englebert (Vivre son deuil) au 010/45.69.92

Courriers transmis



Depuis le 12 avril, envoi du précédent numéro de Fédé Flash, nous avons adressé une série de mails aux directions des centres. En voici le relevé.

Le 20 avril, l'invitation et le rapport de la Commission CEFA ont été envoyés.

Ce mail a également transité par l'adresse Yahoo du groupe CEFA.

Un courriel de Paul Maurissen concernant des propositions du CECAFOC en matière de formation pour les directions été envoyé le 26 avril.

Le 27 avril c'est le rapport de la réunion de l'ACD du 10 février que nous avons envoyé.

Un BI du Service Juridique vous a également été adressé ce 27 avril. Il traitait des dispositions en cas de grève.

Le 29 avril, la toute jeune Commission d'Ethique adressait un courrier à tous les centres relativement à son fonctionnement.

A la même date, le rapport approuvé de la réunion du Bureau du 22 mars était envoyé.

Ce même vendredi, c'est Guy De Keyser qui envoyait un courriel relatif à l'interpellation de Marie-Dominique Simonet sur la non-réception des ressorts de population.

Le 2 mai, c'est Paul Maurissen qui adressait un rappel concernant la préparation du Colloque du mois de septembre.

Le 3 mai un appel à l'aide était lancé au personnel administratif des centres pour le même Colloque de septembre.

Le même jour, l'invitation à la réunion de la Commission Santé du 24 mai vous parvenait.

Le 6 mai, Paul Maurissen vous envoyait un courrier réclamant une photo de centre pour la préparation du Colloque.

Un courrier de Guy De Keyser relatif à la parution de la circulaire 3554 relative à des modifications intervenues dans le statut des membres du personnel techniques vous a été également envoyé le 6 mai.

Le 12 mai, nous vous adressions la réponse apportée en commission de l'Education au Parlement de la Communauté française à propos des retards pris par l'Administration concernant les chiffres de population des établissements scolaires des ressorts des centres.

Le 18 mai, Guy De Keyser vous envoyait un power point sur les élèves à haut potentiel présenté lors de la réunion de l'ACD du 17 mai.

Le 24 mai, Julie Messinnes vous informait de la sortie de la circulaire 3578 relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé.

Le 25 mai, Guy De Keyser vous adressait 3 courriels. L'un relatif à la parution d'un nouvel outil destiné aux directions et aux PO et présentant les différents congés et deux autres mails traitant de la description des ressorts des centres et du courrier adressé par Lise-Anne Hanse.

Un appel à candidature pour étoffer le GREF et le GRESEC vous a été envoyé le 26 mai par Guy De Keyser.

Un appel à témoignages concernant les difficultés de collaboration avec des SAJ a été envoyé par Guy De Keyser le 26 mai.

Le rapport approuvé de la réunion du Bureau de la FCPL du 26 avril a été envoyé le 27 mai.

Deux BI du Service Juridique vous ont été envoyés le 1^{er} juin.

Guy De Keyser vous parlait de la parution de la circulaire 3589 « Appel à projet pour le 1^{er} degré du secondaire » dans un mail du 6 juin.

Quelques autres des courriels qui vous ont été adressés concernaient des offres d'emploi et notamment celle pour pourvoir au remplacement de Julie Messinnes.



SOMMAIRE

Le mot du secrétaire général	1
Nouvelles en bref	2-3
Vie collective	4-5
Juridiquement vôtre	5
C'est vous qui le dites	6-7
Le courrier	8
La pensée du mois	8